

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 avril 2017

Les budgets primitifs 2017 ont été votés comme suit :

Budget général : fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à 521 885 € ; investissement équilibré en dépenses et recettes à 594 039 €.

Budget assainissement : fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à 169 292 € ; dépenses d'investissement : 154 360 €, recettes d'investissement : 185 617 €.

Les taxes directes locales n'ont pas été augmentées : taxe d'habitation : 11.77 % ; taxe foncier bâti : 6.86 % ; taxe foncier non bâti : 57.08 %.

Un avenant au lot électricité pour la construction du local technique, d'un montant de 936 € TTC supérieur au marché initial a été accepté.

Suite à un changement d'indice dans la fonction publique, une nouvelle délibération fixant le montant des indemnités des élus a été prise pour mettre en conformité le barème utilisé.

Le tarif de la redevance due par le bar le Platane pour l'occupation du domaine public a été fixé à 2.50 € le m². Cette redevance sera facturée du mois de mai au mois d'août.

Suite aux problèmes d'inondation au cimetière, des travaux de drainage vont être effectués cette année.

Les panneaux pour le nouvel adressage sur la commune vont être installés dans les semaines à venir.

Le local technique communal est terminé et opérationnel, les deux garages attenants sont loués. Les abords du local vont être aménagés avec un enrochement au bord du talus et le goudronnage du parking.

Le SEBA va effectuer les travaux de remplacement des canalisations d'eau au village à partir du 24 avril. Ces travaux vont engendrer la mise en place d'une déviation avec feux tricolores. Les travaux de voirie pour l'aménagement de la traversée du village débuteront au mois de septembre.